

Les 25, peu diserts sur leur population

► La Commission est mal informée des mouvements de population dans l'Union.

Les Etats-membres comptabilisent mal les populations étrangères sur leur sol et n'informent pas suffisamment la Commission. Ce constat, c'est le groupe de chercheurs Thesim (Towards Harmonised European Statistics on International Migration) qui l'a établi mercredi, à l'occasion de la présentation de son rapport.

Financé par la Direction générale de la Recherche et animé entre autres par plusieurs chercheurs de l'Université catholique de Louvain (UCL), le groupe Thesim a sillonné les pays membres d'avril 2004 à août 2005 et bien étudié leurs registres de données.

Celles-ci ont souvent anciennes, quand elles existent, et ne reflètent pas les mouvements de population dans l'UE; elles remontent ainsi à 1999 pour la France, l'année du dernier recensement. Autre obstacle: la double comptabilisation des mêmes personnes d'un pays à l'autre. D'autant plus "qu'on ne sait pas non plus très bien qui,

dans ces populations non-nationales, est issu de l'Union et qui vient d'un pays tiers", expliquait jeudi une chercheuse anglaise de Bristol.

Face à ce fatras, la Commission veut imposer aux 25 de produire chaque année des données sur la population résidente et, surtout, de les lui transmettre; elle les incite également à mieux recenser les acquisitions de nationalité, la migration liée à la protection internationale, dont l'asile, ainsi que les permis de résidence ou encore les refoulements...

Son projet d'harmonisation des outils statistiques, né en 2005, est actuellement en discussion au Parlement européen "mais il risque fort de ne pas être adopté tout de suite car les Etats-membres considèrent toujours que leurs données sont sensibles et s'ils en publient à leur échelle, ils partagent difficilement ces informations avec les autres", explique Michel Poulain de l'UCL. Pas même avec la Commission.

Les principaux problèmes tiennent déjà pour celle-ci et pour Eurostat, l'office de statistiques de l'UE, aux migrations entre les citoyens de l'Union et à des registres nationaux très

discordants. Exemple: le nombre d'Italiens établis en Allemagne en 2002. Selon l'administration italienne, 7 400 personnes avaient quitté le pays en 2002. Quand l'Allemagne disait en avoir accueilli plus de 26 000...

Même schéma pour les Polonais et l'Allemagne. En 2002, l'Allemagne en comptabilisait 100 000; la Pologne avançait elle le nombre de 17 000...

Des oublis

En matière d'outils statistiques, la Belgique semble faire un peu meilleure figure que ses voisines, "grâce notamment à de solides bases administratives", expliquait hier un autre chercheur de l'UCL. Mais "si elle enregistre bien les informations, elle oublie souvent de les publier et elle ne comptabilise pas non plus tout le monde, les demandeurs d'asile par exemple".

"Et on a besoin d'outils fiables", reprend Michel Poulain, "dans le domaine des aides apportées aux régions, par exemple, et dans leur bonne répartition. Car il ne faudrait pas non plus que certains gonflent leurs statistiques".

S.P. (st.)

► (Web) www.uclouvain.be/en-7823.html